

F.F.E.S.S.M.

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS



Les Brevets de Hockey Subaquatique

Volume 2 : Arbitres

BREVETS FEDERAUX

GENERALITES

Les brevets fédéraux ne peuvent être passés que dans le cadre d'un club affilié à la F.F.E.S.S.M. ou sous la tutelle de la Commission Régionale ou Nationale de Hockey Subaquatique.

Les candidats devront être licenciés à la F.F.E.S.S.M.

Les candidats devront avoir atteint la majorité légale à la date de l'examen.

Les présidents de jury des brevets fédéraux de hockey subaquatique doivent porter toute leur attention sur l'établissement des bordereaux de délivrance et les feuilles de notes.

Ces documents sont disponibles auprès du Responsable Régional de la Formation des Cadres, ou à défaut auprès du Responsable National de la Formation des Cadres de Hockey Subaquatique. Ils doivent être convenablement remplis et ventilés aussi rapidement que possible. Ces pièces sont indispensables pour que les brevets délivrés soient validés par la F.F.E.S.S.M.

La C.N.H.S. demande à tous les moniteurs participant aux jurys d'examen des différents brevets fédéraux de respecter l'esprit et la hiérarchie de ces brevets. Chacun d'eux sanctionne un acquis théorique et un niveau technique bien défini.

Il convient de ne pas surenchérir ni dans le choix des questions théoriques, ni dans les conditions d'exécution des épreuves, ni enfin dans la manière de noter. Bon sens et logique doivent toujours être présents à l'esprit de tout "examineur", et lorsqu'on fait partie d'un jury il faut toujours avoir une conscience précise et raisonnable de ce que l'on est en droit d'exiger d'un candidat en fonction du niveau d'un brevet.

BREVET D'ARBITRE NIVEAU I (ARBITRE REGIONAL)

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M., licence compétition en règle le jour des stages et de l'examen,
- Etre possesseur du diplôme RIFAHS lors de l'inscription à la formation,
- Etre âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen,

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Une photo d'identité récente, sous format électronique (jpeg 300x400 pixels),
- Photocopie de la licence FFESSM en cours de validité,
- Formulaire d'inscription,
- Un droit d'inscription dont le montant sera revu chaque année par la Commission Régionale de Hockey Subaquatique,
- Photocopie de la carte RIFAHS.

ORGANISATION

Formation

Elle est faite à l'échelon régional.

Examen

Il est organisé à l'échelon régional par le président de la C.R.H.S. qui peut déléguer sa responsabilité à un responsable régional de l'arbitrage.

JURY

- Président : le président de la C.R.H.S. ou son représentant.
- Et au moins un arbitre niveau II licencié à la F.F.E.S.S.M.

Note : le jury doit comprendre au moins un d'arbitre niveau II actif et licencié à la F.F.E.S.S.M. et autant que nécessaire.

EPREUVES

Groupe 1 : épreuve théorique orale (ou écrite) notée sur 20

8 à 10 questions tirées au sort portant sur les règles de jeu, la réglementation C.N.H.S. et la structure de la F.F.E.S.S.M.

Groupe 2 : épreuves pratiques

Candidats équipés en PMT.

- 2.1 Parcourir 25 m en apnée, départ dans l'eau.....fait ou non fait
Eliminatoire si non fait
- 2.2 400 m chronométré coeff.1
Pour les hommes: 4' = 20/20
Pour les femmes: 4' 15" = 20/20
Un point en moins par 15" supplémentaires.
- 2.3 Effectuer un sauvetage.....fait ou non fait
Remonter un mannequin posé sur un fond de 2 à 4 m et le déplacer sur une distance de 25 m en moins de 30" (chrono enclenché à l'émergence de la tête du mannequin)

Groupe 3 : épreuve spécifique notée sur 20

Effectuer lors d'une compétition, inscrite au calendrier régional, trois arbitrages dont un comme arbitre principal.

NOTA

Lors de l'épreuve spécifique, les candidats seront notés sur la conduite du jeu, la vision des fautes, les signes, le placement, l'autorité et la rigueur générale.

Toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Les épreuves théoriques, pratiques et spécifiques peuvent être passées séparément dans le temps et l'espace, mais les candidats disposent d'un délai maximum de dix mois pour acquérir les trois groupes d'épreuves.

Dans tous les cas, l'épreuve spécifique devra être passée après l'acquisition des deux autres.

DELIVRANCE

Le brevet d'Arbitre Niveau I est délivré sous la signature d'un membre du bureau du CNA.

Les C.R.H.S établissent clairement et complètement les feuilles de notes, le bordereau fédéral de la session en deux exemplaires, un exemplaire reste à la région, l'autre est envoyé au responsable de la gestion des arbitres pour archivage et délivrance du diplôme (à la date de réception du bordereau et non du passage d'examen).

La délivrance du brevet est conditionnée par la transmission du bordereau de résultats et d'un chèque global à l'ordre « FFESSM » d'un montant de (nombre de candidats reçu x montant de la carte fédérale).

Ces éléments doivent être envoyés au responsable national de la gestion des arbitres au maximum deux mois après l'examen. A défaut, les résultats ne seront pas validés.

PREROGATIVES

Arbitrer les compétitions de niveau régional.

Note : un Arbitre Niveau I pour conserver son titre devra arbitrer au moins 5 matches par an.

BREVET D'ARBITRE NIVEAU II (ARBITRE NATIONAL)

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M., licence compétition en règle le jour des stages et de l'examen,
- Etre possesseur du diplôme RIFAHS lors de l'inscription à la formation,
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen,
- Etre titulaire du brevet d'arbitre niveau I depuis plus d'un an.

PIECES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Une photo d'identité récente, sous format électronique (jpeg 300x400 pixels),
- Photocopie de la licence FFESSM en cours de validité,
- Formulaire d'inscription,
- Un droit d'inscription dont le montant sera revu chaque année par la CNHS,
- Photocopie de la carte RIFAHS.

ORGANISATION

Formation

Elle est faite à l'échelon national.

Examen

Il est organisé à l'échelon national sous la responsabilité de la Commission Nationale de Hockey Subaquatique, et plus particulièrement par le responsable national de la formation des arbitres.

JURY

- Président : le président de la C.N.H.S. ou son représentant.
- Au minimum deux formateurs de formateurs d'arbitres licenciés à la fédération.

EPREUVES

Groupe 1 : épreuves théoriques sur 20

1.1 Ecrit	coeff.1
a/ Structure	coeff.1
b/ Pédagogie	coeff.3
c/ Règles	coeff.6
1.2 Oral	coeff.1
Entretien sur la réglementation et les règles de jeu	coeff.1

Groupe 2 : épreuves pratiques sur 10

2.1 Pratique de surface notée sur 10	
a/ Signes	coeff.1
b/ Vision du jeu	coeff.2
c/ Autorité	coeff.3
d/ Rigueur générale	coeff.3
e/ Conduite du jeu	coeff.5
2.2 Pratique aquatique notée sur 10	
a/ Placement	coeff.1
b/ Signes	coeff.2
c/ Autorité	coeff.2
d/ Rigueur générale	coeff.2
e/ Vision du jeu	coeff.4
f/ Conduite du jeu	coeff.4

Groupe 3 : Epreuve pratique d'apnée de la CMAS

NOTA

Toute note du groupe 1 et 3 inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Cette note est ramenée à :

- 4/10 pour les épreuves 1.1c, 2.1.e, 2.2.e et 2.2.f,
- 10/20 pour les épreuves 1.1a et 1.2,
- 5/10 pour les épreuves 2.1 et 2.2.

DELIVRANCE

Le brevet d'arbitre national niveau II est délivré sous la signature d'un membre du CNA.

Le président du jury établit clairement et complètement les feuilles de notes et le bordereau fédéral pour les transmettre au responsable national de la gestion des arbitres qui enregistre les diplômes auprès de la FFESSM.

PREROGATIVES

- Arbitrer les compétitions de niveau national.
- Former des arbitres niveau I et niveau II.
- Etre membre d'un jury d'examen d'arbitres niveau I.